



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt six, le **seize septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :

Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND (dès son arrivée à 20h43 pour la délibération n°2026-115), Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

|                     |                       |                                                                                |
|---------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| M. Alain RAULT      | a donné procuration à | M. Roland RAOULT                                                               |
| M. Patrick ALLAND   | a donné procuration à | M. Jean-Yves THOMAS<br>(jusqu'à son arrivée à 20h43 - délibération n°2026-114) |
| M. André NAVINER    | a donné procuration à | M. Pascal HERVE                                                                |
| Mme Isabelle HERVÉ  | a donné procuration à | Mme Vanessa RIVET                                                              |
| Mme Valérie RENAULT | a donné procuration à | Mme Jennifer MONTIS                                                            |

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile SCOUPE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

**DÉLIBÉRATION N° 2026-117**

**Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité**

**OBJET : TRAVAUX – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE – PARCELLE AK N° 280 (RUE SAINTE-MARIE) – LOTISSEMENT DES TRIAGOZ.**

Monsieur Roland RAOULT, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la société ENEDIS, représentée par sa Direction Régionale Bretagne (64 boulevard Voltaire, 35000 RENNES), envisage la réalisation de travaux d'aménagement du réseau d'électricité dans le cadre de la desserte du Lotissement des Triagoz.

Ces travaux nécessitent l'implantation d'ouvrages électriques sur une parcelle relevant du domaine privé communal, cadastrée Section AK n° 280, située rue Sainte-Marie au lieu-dit « Les Barbières ».

Les installations projetées comprennent :

- Trois canalisations électriques souterraines (moyenne et basse tension : 20 000 Volts et 400 Volts) d'une longueur totale d'environ 26 mètres, inscrites dans une bande de servitude de 3 mètres de largeur ;
- Les accessoires nécessaires à leur fonctionnement, y compris d'éventuelles bornes de repérage.

La convention couvre la création de ces ouvrages ainsi que l'ensemble de ceux qui pourraient s'y substituer ultérieurement sur cette emprise ou à proximité immédiate.

Elle prendra effet à compter de sa signature et sera formalisée par un acte authentique notarié en vue de sa publication au Service de la Publicité Foncière. L'ensemble des frais notariés et administratifs afférents sera intégralement pris en charge par la société ENEDIS.

Le projet de convention de servitude est joint en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude au profit de la société ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée Section AK n° 280 aux conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à signer la convention de servitude avec ENEDIS, l'acte notarié, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

A Trégueux, le 21 septembre 2026

La secrétaire de séance,  
**Mme Marie-Odile SCOUPE**

Le Maire,  
**Mme Sandra LE MEUR**